

Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

Séance du 1^{er} Juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire.

Présents : Les Adjointes : M. René AUFFRET, Mme Joëlle NICOLAS, M. Patrick LE BONNIEC, Mme Marie-Yvonne LE MOAL et les Conseillers Municipaux : Mme Julie DENMAT, M. Christophe MORELLEC, Mme Maryline ROUCOULET, M. Louis LE RUE, M. Jacky LE BRIS, Mme Florence STRUILLLOU.

Absents avec procuration : M. Tangi RUBIN procuration à M. Christophe MORELLEC, Mme Marianne RICHARD procuration à Mme Julie DENMAT, M. Joël PHILIPPE procuration à Mme Florence STRUILLLOU

Absent : Mme Magali MARY

Secrétaire de séance : Mme Marie-Yvonne LE MOAL,

Date de la convocation : le 21 juin 2019

Date d'affichage : le 5 juillet 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil sans observation.

Ordre du jour :

- 1 – SDE : devis rénovation candélabres,
- 2 – SDE : complément devis coffret prise de courant pré communal,
- 2b – ENEDIS : Travaux de modification du branchement électrique,
- 3 – Aménagement du Bourg : Avenant n°2 EIFFAGE ROUTE devis logo sur clous,
- 3b – Aménagement du Bourg : Avenant n°1 Marché de Maîtrise d'Œuvre
- 4 – Aménagement du Bourg : Emprunt travaux,
- 4b – Aménagement du Bourg : Emprunt Relais TVA,
- 5 – Ecole : Changement du sol d'une classe,
- 6 – Ecole : Jeux de la cour,
- 7 – Ecole : changement ordinateur,
- 8 – Salle : Devis tables et chaises,
- 9 – Restaurant Scolaire : devis rehausse mobilier,
- 10 – SMITRED : Rapport 2018,
- 11 – Chapelle St Guénolé : Travaux de rejointement,
- 12 – Eglise : Campanile devis et autorisation travaux,
- 13 – Devis illumination fin d'année,
- 14 – CDG22 : convention analyses situation de travail,

Délibération n°20190701-01 : Travaux de réparation des candélabres avec le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le devis du SDE pour la réparation de 3 candélabres au lotissement Kergroaham et de un candélabre de la Grande Rue.

Le Syndicat Département d'Energie 22 propose de réaliser l'ensemble des travaux pour un montant de 2 390,00 € HT avec une participation de la commune à hauteur de 60% soit 1 434,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le devis présenté par le Syndicat Département d'Energie des Côtes d'Armor pour réparation des candélabres du lotissement de Kergroaham et de la Grande Rue au prix de 2 390,00 €HT (coût total des travaux majoré de 5% des frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, au prorata du paiement à celle-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis,
IMPUTE la dépense au compte 2041582 opération 227 du budget commune 2019
AMORTIRA la dépense sur le prochain exercice en une seule fois.

Délibération n°20190701-02 : Devis pour la pose de deux coffrets de courant au pré communal avec le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le nouveau devis du SDE qui annule et remplace le précédent pour la mise en place de deux bornes avec des prises de courant (3x16A et 1x32A) au niveau de la place proche de l'enclos paroissial et au niveau du pré communal.

Le coût de l'opération est de 6 800,00 € HT avec 5% de frais de maîtrise d'œuvre. Conformément au règlement financier, la participation de la commune sera de 60% du HT soit 4 080,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le devis présenté qui annule et remplace le précédent par le Syndicat Département d'Energie des Côtes d'Armor pour la réalisation de la pose de deux bornes de prises pour un montant estimatif de 6 800 €HT (coût total des travaux majoré de 5% des frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, au prorata du paiement à celle-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis,
IMPUTE la dépense au compte 2041582 opération 227 du budget commune 2019

AMORTIRA la dépense sur le prochain exercice en une seule fois.

Délibération n°20190701-02b : ENEDIS travaux de modification du branchement électrique pour les deux coffrets de prises de courants place de l'église et pré communal

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le devis d'ENEDIS pour les travaux de modification du réseau électrique qui alimentera les deux bornes de prises de courant au pré communal et sur la place de l'Eglise. Afin de fournir les besoins électriques des animations, il a été demandé de modifier le contrat en triphasé. La proposition de raccordement est d'un montant de 528,48 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le devis présenté par l'entreprise ENEDIS pour un montant de 528,48 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis,

IMPUTE la dépense au compte 21534 opération 227 du budget commune 2019

Délibération n°20190701-03 : Avenant n°2 Travaux d'Aménagement du Bourg avec l'Entreprise EIFFAGE ROUTE pour les logos sur les clous

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le devis concernant la fourniture et la pose des clous dans l'aménagement du bourg.

Le prix des clous prévu au marché initial est de 2 100 € HT.

Au vu du modèle choisit et du logo à intégrer, l'entreprise propose un devis de 3 440 € HT soit une différence de 1 340 € HT en plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le devis présenté représentant l'avenant n°2 du Lot n°1 du marché de travaux aménagement du bourg avec l'Entreprise EIFFAGE ROUTE pour un montant de 1 340 HT soit 1 608 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants,

IMPUTE la dépense au compte 2315 opération 227 du budget commune 2019

Délibération n°20190701-03b : Avenant n°1 Maitrise d'œuvre Aménagement du bourg pour l'Agence PAULET et SERVICAD

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux l'avenant n°1 concernant la maitrise d'œuvre réalisée par l'agence PAULET et SERVICAD pour l'actualisation des honoraires en rapport au prix des travaux.

Montant € HT	Agence Bertrand PAULET	SERVICAD
Initial : 43 692,03	18 097,83	25 594,20
Nouveau : 48 030,19	20 045,67	27 984,53
Avenant : 4 338,17	1 947,84	2 390,33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 Pour et 2 Abstentions),

APPROUVE le devis présenté représentant l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre aménagement du bourg avec l'Agence Bertrand PAULET et SERVICAD pour un montant de 4 338,17 HT soit 5 205,79 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants,

IMPUTE la dépense au compte 2315 opération 227 du budget commune 2019

Remarque : Monsieur LE BONNIEC rappelle que le choix du maître d'œuvre se fait sur les plans présentés et le taux de rémunération par rapport au montant des dépenses estimées. Il est ensuite actualisé en fonction des dépenses réelles des travaux.

Délibération n°20190701-04 : Emprunt pour financer les travaux d'aménagement du bourg et un prêt relais correspondant au FCTVA

Référence Nomenclature DE

Madame Marie-Yvonne LE MOAL présente aux Conseillers Municipaux les propositions de taux reçus pour financer les travaux d'aménagement du bourg.

Le total des travaux s'élève à 738 744,89 euros TTC ; les financements accordés s'élèvent à 138 642 € (DETR 113 642 € et LTC 25 000 €) mais il reste la participation du Département pour les couches de roulement des voies départementales (estimation 40 000) et le FCTVA pour 119 133 € soit un autofinancement pour la commune de 440 969,89 € TTC.

Quatre banques ont été contactées pour une proposition d'emprunt de 150 000 euros sur 15 ans avec capital constant ou/et échéance constante ; les quatre banques ont répondues dans le délai demandé.

PROPOSITIONS 1 EMPRUNT A TAUX FIXE 150 000 € ECHEANCES CONSTANTES SUR 15 ANS										
BANQUE	DUREE	PERIODICITE	TAUX FIXE DE BASE	ECHEANCES	MONTANT ECHEANCE		TOTAL INTERETS	FRAIS DOSSIER	COMMISSION ENGAGEMENT	TOTAL INTERETS + FRAIS
					K + INTERETS	ANNUELLE				
LA BANQUE POSTALE	15 ANS	TRIMESTRIELLE	0,88	CONSTANTES	2 671,37	10 685,48	10 311,53		200,00	10 511,53
CA	15 ANS	TRIMESTRIELLE	0,93	CONSTANTES	2 681,33	10 725,32	10 879,69	225,00		11 104,69
CMB	15 ans	TRIMESTRIELLE								0,00
CE	15 ANS	TRIMESTRIELLE	1,09	CONSTANTES	2 713,34	10 853,36	12 800,40		300,00	12 800,40
PROPOSITIONS 2 EMPRUNT A TAUX FIXE 150 000 € ECHEANCES DEGRESSIVES CAPITAL CONSTANT SUR 15 ANS										
LA BANQUE POSTALE	15 ANS	TRIMESTRIELLE	0,87	1ERE ANNEE	2 855,25	11 301,38	9 979,70		200,00	10 179,70
				DERNIERE ANNEE	2 505,44	10 054,38				
CA	15 ANS	TRIMESTRIELLE	0,91	1ERE ANNEE	2 841,25	11 330,88	10 408,20	225,00		10 633,20
				DERNIERE ANNEE	2 505,69	10 056,88				
CMB	15 ANS	ANNUELLE	0,91	1ERE ANNEE		11 365,00	10 920,00	225,00		11 145,00
				DERNIERE ANNEE		10 091,00				
CE	15 ANS	TRIMESTRIELLE	1,09	1ERE ANNEE	2 901,25	11 564,88	12 238,13		300,00	12 538,13
				DERNIERE ANNEE	2 506,69	10 066,88				

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT pour le prêt travaux : la proposition présentée par La Banque Postale pour un emprunt de 150 000 euros sur 15 ans à taux fixe de 0,87% avec capital constant et échéances dégressives (fiche de l'offre du prêt annexé) et une commission d'engagement de 200 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,
DEMANDE le versement des fonds le plus rapidement possible.

Délibération n°20190701-04b : Emprunt pour financer les travaux d'aménagement du bourg et un prêt relais correspondant au FCTVA

Référence Nomenclature DE 1.4

Madame Marie-Yvonne LE MOAL présente aux Conseillers Municipaux les propositions de taux reçues pour le prêt relais concernant la TVA sur les travaux d'aménagement du bourg.

PROPOSITIONS 3 EMPRUNT RELAIS FCTVA 119 000 €										
BANQUE	DUREE	PERIODICITE	Taux fixe de base	Echeances	MONTANT ECHEANCE K + INTERETS	MONTANT ECHEANCE ANNUELLE	TOTAL INTERETS PAR AN	FRAIS DOSSIER	COMMISSION ENGAGEMENT	TOTAL INTERETS + FRAIS
LA BANQUE POSTALE	2 ANS	ANNUELLE	0,33			119 392,70	392,70		200,00	592,70
CA	2 ANS	ANNUELLE	0,788			119 937,72	937,72		238,00	1 175,72
CMB										0,00
CE	2 ANS	ANNUELLE	0,35			119 416,50	416,50		300,00	716,50

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT pour le prêt relais : la proposition présentée par La Banque Postale pour un emprunt de 119 000 € sur 2 ans au taux de 0,33 % (fiche de l'offre du prêt annexé) et une commission d'engagement de 200 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,

DEMANDE le versement des fonds le plus rapidement possible.

Commentaires : Mme LE MOAL signale que l'emprunt de l'immeuble de la boulangerie se termine en 2020.

Délibération n°20190701-05 : Ecole - Changement du sol dans une classe

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur René AUFFRET présente aux Conseillers Municipaux les devis étudiés en commission concernant le remplacement du revêtement de sol de la classe des CM à l'école publique.

Entreprise	Prestation	Prix HT	Prix TTC	Observations
SAINT MACLOU	Vinyle chêne blo posé sur l'existant	2 541,02 €	3 049,22 €	
RAUB	Dépose du revêtement de sol et évacuations des déchets Enduit de ragréage Revêtement de sol plastique en lès de 2m (PVC) Type ACCZENT Excellence 4 de chez Tarkett PVC classement UPEC U4P3 y compris soudure à chaud Barre de seuil inox	4 267,56 €	5 121,07 €	
LE GUEN PEINTURE 01-20190501496	Dépose du revêtement lino existant Ragréage type P3 Repose sol PVC en lès de type TARALAY INITIAL COMPACT U4P3 de chez Gerlor Peinture des plinthes bois – 2 couches type laque satinée	3 901,80 €	4 682,16 €	Le commercial indique : « Attention, nous déconseillons le revêtement LINOLEUM : en effet, les revêtements de sol linoléum craignent la chaleur et l'humidité et vieilliront donc plus mal qu'un revêtement de sol PVC. Voir sol lino existant de la classe CM très abîmé au niveau des fenêtres et entrées, et sol PVC de la classe juste à côté (PS-MS) qui a mieux vieilli. Nous déconseillons également la pose d'un revêtement de sol sur un sol LINO existant, l'adhérence et la tenue dans le temps seront moindre que si l'on dépose et repose un nouveau revêtement de sol. » Alban MAHE – métreur-bureau d'étude
LE GUEN PEINTURE 02-20190501494 Pas d'effet parquet Traitement antibac	Dépose du revêtement lino existant Ragréage Repose sol sol PVC en lès de type MIPOLAM COSMO U4P3 de chez Gerflor Peinture sur plinthes – 2 couches type laque satinée	4 153,10 €	4 983,72 €	
LE GUEN PEINTURE 03-20190501495	Dépose du revêtement lino existant Ragréage Repose sol LINEEUM en lès de type DECORS LPX 2.5 mm U4P3 de chez Gerflor Peinture sur plinthes bois – 2 couches type laque satinée	4 260,80 €	5 112,96 €	

La commission a proposé de choisir la couleur du revêtement avec les enseignants et les élus durant la semaine et d'étudier l'entretien de ce type de revêtement avec l'agent en charge du ménage.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT le devis présenté par l'entreprise LE GUEN PEINTURE n°03-20190501495 pour un montant de 5 112,96 € TTC,
INDIQUE que les travaux devront être terminés pour le 15 août 2019 afin de réinstaller la classe pour la rentrée 2019-2020,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,
IMPUTE la dépense au compte 2313 opération 92 du budget commune 2019.

Délibération n°20190701-06 : Ecole – Acquisition d'un jeu pour la cour

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur René AUFFRET présente aux Conseillers Municipaux les devis étudiés en commission concernant le remplacement du jeu « le petit train » dans la cour de l'école publique.

N°	Entreprise	Détaille	Prix HT	Prix TTC	Observations
1	KASO	Locomotive : 3 068,00 HT Wagon : 3 758,00 HT Panneau d'information : 120,00 €	6 946,00 €	8 335,20 €	
2	ALTRAD Diffusion	Locomotive : 2 380,00 HT Wagon 1 : 2 380,00 HT Wagon 2 : 1 250,00 HT Panneau d'information : 149,00 HT	6 64,00 €	7 276,80 €	
3	ACODIS	Locomotive : 7 992,52 HT Inclus les 2 wagons Panneau d'information : 214,60 HT Remise de 10% : - 820,71 HT	7 386,41 €	8 863,69 €	
4	TECHNI Contact	Locomotive : 7 477,33 HT Inclus les 2 wagons Panneau d'information : ??	7 477,33 €	8 972,80 €	L'entreprise n'a pas complété sa proposition concernant le panneau
5	ALTRAD Mefran	Locomotive : 4 219,00 HT Inclus les 2 wagons Panneau d'information : 149,00 HT	4 368,00 €	5 241,60 €	
6	MANUTAN	Locomotive : 1 823,73 HT Wagon 1 : 769,00 HT Wagon 2 : 1 009,05 HT Panna information : 183,21 HT	3 785,10 €	4 542,12 €	7% de remise

Le conseil d'école des élèves a une préférence pour le modèle correspondant au devis n°3. La commission propose de retenir le devis de l'entreprise ACODIS.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT le devis présenté par l'entreprise ACODIS pour un montant de 8 863,69 € TTC,
INDIQUE que les travaux devront être terminés pour la rentrée scolaire 2019-2020,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,
IMPUTE la dépense au compte 2188 opération 210 du budget commune 2019.

Délibération n°20190701-07 : Ecole - Changement d'un ordinateur

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur René AUFFRET présente aux Conseillers Municipaux le devis validé par application de la délibération n°20170703-13 autorisant Monsieur le Maire à réaliser les achats nécessaires dans la limite de 2000 euros concernant le remplacement de l'ordinateur de l'enseignant de la classe des CM.

Le devis de l'entreprise SKILL informatique pour un ordinateur HP290 G2 et la récupération des données de l'ancien ordinateur est de 704,00 TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE l'achat présenté auprès de l'entreprise SKILL Informatique pour un montant de 704,00 € TTC,

IMPUTE la dépense au compte 2183 opération 92 du budget commune 2019.

Délibération n°20190701-08 : Acquisition de Tables pour la salle polyvalente

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur René AUFFRET présente aux Conseillers Municipaux les devis reçus pour le remplacement du matériel de location de la salle polyvalente (30 tables et les chariots de rangement).

Le choix des tables s'est porté sur des pliantes en polyéthylène moulé d'un seul bloc avec une structure renforcée avec un cadre métallique. Possibilité de couleur crème ou noir avec un supplément.

Entreprise	Référence	Prix HT	Prix TTC
ALTRAD Mefran	30 Tables pliante lifetime 1,83 x 0,76 type PRO blanche Garantie 10 ans 2 Chariots de rangement	56,00 € l'unité soit 1 710,60 HT Option noir 60,00 € l'unité soit 1 830,60 HT 196,00 € l'unité soit 392,00 HT	2 052,72 € Option noir 2 196,72 € 470,40 € Total (blanc) 2 523,12 € Total (noir) 2 667,12 €
BRS Bureautique	30 Tables programme LIFETIME beige amande 1,83 x 70 - Garantie 10 ans 2 Chariots de rangement	80,32 € l'unité soit 2 379,00 HT 233,50 € l'unité soit 467,00 HT	2 854,80 € 560,40 € Total : 3 415,20 €
ALTRAD Diffusion	30 Tables polylicht NG 1,83 x 0,76 - beige ou carbone - Garantie 2 ans 2 Chariots de rangement	45,88 € l'unité soit 1 376,40 HT 157,00 € l'unité soit 314,00 HT	1 651,68 € 376,80 € Total : 2 028,48 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT le devis présenté par l'entreprise ALTRAD Mefran pour l'achat de 30 tables et de 2 chariots de rangement pour un montant de 2 523,12 € TTC (couleur blanche) ou 2 667,12 € TTC (couleur noire),

DÉCIDE que le choix de la couleur sera finalisé après le 13 juillet suite à l'utilisation des mêmes tables prêtées par une commune voisine,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,
IMPUTE la dépense au compte 2184 opération 94 du budget commune 2019.

Délibération n°20190701-08b : Acquisition de Chaises pour la salle polyvalente

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur René AUFFRET présente aux Conseillers Municipaux les devis reçus pour le remplacement du matériel de location de la salle polyvalente (200 chaises et les 3 chariots de rangement).

Depuis l'an dernier, plusieurs modèles de chaises ont été testées afin de trouver celui correspondant à la meilleure assise tout en prenant le moins de place et une facilité de rangement.

Le choix des chaises s'est porté sur des pliantes et non des coques en polyéthylène moulé avec une structure renforcée, couleur unique : crème.

Entreprise	Référence	Prix HT	Prix TTC
ALTRAD Mefran	200 chaises pliantes Aéris Luxe Assise et dossier remplaçables système de fixation par écrous frein – piétement acier diam 25 mm époxy - assemblage 3 Chariots de rangement	21,33 € l'unité soit 4 266,00 HT 295,00 € l'unité soit 885,00 HT	Chaises : 5 119,20 € Chariots : 1 062,00 € Total : 6 181,20 €
BRS Bureautique	200 chaises coques programme KALINE garantie 3 ans usine 2 Chariots de transports type diable	21,40 € l'unité soit 4 280,00 HT 112,00 € l'unité soit 224,00 HT	5 136,00 € 268,80 € Remise de 5% sur l'ensemble (tables et chaises) Total : 5 404,80 €
ALTRAD Diffusion	200 chaises coques VOLTA M2 sans accroche 2 Chariots de transports type diable	21,24 € l'unité soit 4 248,00 HT 55,48 € l'unité soit 110,96 HT	5 097,60 € 133,15 € Total : 5 230,75 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT le devis présenté par l'entreprise ALTRAD Mefran pour l'achat de 200 chaises pliantes et de 3 chariots de rangement pour un montant de 6 181,20 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,
IMPUTE la dépense au compte 2184 opération 94 du budget commune 2019.

Délibération n°20190701-09 : Acquisition d'une réhausse pour le chauffe-plat au restaurant scolaire

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur René AUFFRET rappelle aux Conseillers Municipaux la question présentée au dernier conseil et reportée afin d'apporter plus de détails techniques pouvant expliquer la différence de prix concernant l'acquisition d'une réhausse en inox pour mettre en dessous du chauffe-plats au Restaurant Scolaire.

L'entreprise ARCOM Lannion propose une réhausse au prix de 1 061,58 € TTC suivant croquis fournis.

L'entreprise Comptoir de Bretagne propose une réhausse en inox avec étagère basse au prix de 538,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT le devis présenté par l'entreprise Comptoir de Bretagne pour un montant de 538,80 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,
IMPUTE la dépense au compte 2184 opération 194 du budget commune 2019.

Délibération n°20190701-10 : SMITRED Rapport d'activités 2018

Référence Nomenclature DE

Mme Joëlle NICOLAS présente aux Conseillers Municipaux le rapport d'activités du SMITRED 2018.

Celui-ci est disponible en mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport présenté sans observation.

Délibération n°20190701-11 : Travaux rejointement Chapelle St Guénolé

Référence Nomenclature DE 1.4

Madame Joëlle NICOLAS rappelle aux Conseillers Municipaux les observations réalisées par l'association DELESTRE concernant les travaux d'entretien de notre petit patrimoine (chapelles).

Aussi, il est proposé au conseil de faire réaliser le rejointement du pignon Est de la chapelle de Saint Guénolé.

Trois entreprises ont été contactées ; une entreprise a indiqué ne pouvoir répondre à la demande au vu de son calendrier de travaux.

Les devis reçus sont :

- Yoann Maçonnerie pour un prix de 1 944,00 € TTC
- MP Bati pour un prix de 1 842,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT le devis présenté par l'entreprise MP Bati pour un montant de 1 842,00 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,
IMPUTE la dépense au compte 2313 opération 190 du budget commune 2019.

Délibération n°20190701-12 : Travaux Campanile sur l'Eglise Saint Pierre

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de l'autoriser à déposer la déclaration préalable de travaux pour la création du campanile sur l'église Saint Pierre et aussi l'autorisation de lancer le marché pour le choix des entreprises dans la réalisation des travaux.

Suite à la délibération n°20190322-17, Monsieur le Maire a réceptionné la confirmation de Monsieur PETIBON pour la maîtrise d'œuvre du projet au prix de 5 000 € HT.

Afin de poursuivre le projet, le conseil doit autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les demandes administratives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 Pour et 2 Abstentions),

- VALIDE** le projet de Campanile sur le faitage de la nef de l'Eglise Saint Pierre avec Monsieur PETIBON en qualité de Maitre d'œuvre au prix de 5 000 € HT,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant le dépôt de la déclaration préalable de travaux,
- AUTORISE** Monsieur le maire à lancer la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Délibération n°20190701-13 : Acquisition de matériel pour les illuminations de fin d'année rue du Lavoir

Référence Nomenclature DE 1.4

Madame Joëlle NICOLAS informe les Conseillers Municipaux des besoins d'acquisition pour compléter les fournitures permettant de mettre la décoration sur la rue du Lavoir pour la fin d'année.

Un ensemble de kit murs, colliers et câbles sont nécessaires pour finir l'aménagement de la décoration. De plus, un ensemble de kit de réparation, de cordon et de guirlandes permettront de réparer et d'améliorer les guirlandes déjà acquises. Le devis présenté est de 987,90 TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (12 Pour et 2 Abstentions),

- VALIDE** le devis présenté par l'entreprise DECOLUM pour un montant de 987,90 € TTC,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,
- IMPUTE** la dépense au compte 21578 opération 189 du budget commune 2019.

Délibération n°20190701-14 : Convention avec le CDG22 pour l'analyse de situations de travail

Référence Nomenclature DE

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux la convention transmise par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor dans le cadre de l'analyse des situations de travail pour résoudre le conflit dans lequel la commune est actuellement.

Monsieur le Maire rappelle l'historique du conflit, les réponses apportées aux revendications des agents dans le conseil municipal du 25 février 2019 et leurs remerciements transmis par mail début mars 2019.

En avril 2019, un courrier du Syndicat CGT adressé à Monsieur le Maire, indiquant un mal-être et une souffrance au travail pour certains agents, a retenu l'attention. Il a été décidé de demander au Centre de Gestion des Côtes d'Armor un appui pour cerner les problèmes et trouver les meilleures solutions en favorisant le dialogue pour un service public de qualité.

Le Centre de Gestion propose une convention d'analyse des situations de travail avec la mise en place d'un comité de pilotage, une réunion collective de présentation, des entretiens individuels avec les agents et des observations. Le coût de cette prestation est de 3 919,50 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- VALIDE** la convention de prestation pour la mise à disposition d'un intervenant pour une analyse de situation de travail par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor au prix estimé de 3 919,50 €,

AUTORISE
IMPUTE
DECIDE

Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,
la dépense au compte 6218 du budget commune 2019.
la décision modificative n°2 :

Dépense Fonctionnement	Compte 6218 Personnel extérieur	+ 3 919,50 €	
Dépense Fonctionnement	Compte 022 Dépenses d'imprévu		- 3 919,50 €

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 22h30.

Jean-Claude LE BUZULIER, Le Maire		René AUFFRET, 1 ^{er} Adjoint	
Joëlle NICOLAS, 2 ^{ème} Adjointe		Patrick LE BONNIEC, 3 ^{ème} Adjoint	
Marie-Yvonne LE MOAL, 4 ^{ème} Adjointe		Maryline ROUCOULET, Conseillère	
Louis LE RUE, Conseiller		Christophe MORELLEC, Conseiller	
Marianne RICHARD, Conseillère	<i>Procuration à Mme Julie DENMAT</i>	Tangi RUBIN, Conseiller	<i>Procuration à M. Christophe MORELLEC</i>
Magali MARY, Conseillère		Julie DENMAT, Conseillère	
Jack LE BRIS, Conseiller		Joël PHILIPPE, Conseiller	<i>Procuration à Mme Florence STRUILLLOU</i>
Florence STRUILLLOU, Conseillère			